

**UNE ETUDE DE PROGRAMMATION PREALABLE :
LE PLAN D'AMENAGEMENT DE BOURG (PAB)**

Objectifs :

- identité du territoire
- valorisation du patrimoine
- insertion paysagère

Rappel du diagnostic :

- Le PAB est un outil de programmation globale de la commune. Or, la plupart des PAB du territoire ont été considérés comme étant des outils d'aménagement d'espaces publics. Aucun autre outil n'a remplacé cette notion importante de programmation.
- Il est ainsi nécessaire de reconsidérer les objectifs assignés aux PAB.

En conséquence :

- Considérer le PAB comme étant un outil de programmation globale d'aménagement et de revalorisation des espaces publics et des équipements, qui conduit également à une plus grande maîtrise de l'urbanisme et une meilleure prise en compte de problématiques d'habitat et de commerce.
- Travailler le cahier des charges et être rigoureux sur les traitements des différents points qui le composent.
- Différencier l'étude de programmation des projets d'amélioration des espaces publics. Et dans un deuxième temps, confier ces projets à d'autres maîtres d'œuvre.
- Etendre le périmètre d'étude à l'ensemble du territoire communal et ne pas se restreindre au bourg proprement dit.
- Faire appel à une équipe pluridisciplinaire permettant de disposer d'autres compétences que celles des architectes pour l'étude : paysagistes.....
- Mettre en relation les PAB avec les autres outils de programmation, qu'ils soient communaux ou intercommunaux (POS, carte communale, projet de territoire, PLH, amélioration de l'habitat, ...)
- S'assurer de la faisabilité financière du programme d'actions.

Trame générale pour une étude de PAB :

Comme toute étude, celle-ci se compose d'un diagnostic et d'un projet.

- Lors du diagnostic, s'intéresser :
 - au contexte physique, historique, économique, social, environnemental...
 - à l'organisation spatiale de la commune
 - au développement possible de la population
 - aux usages de la population, à la vie locale
 - aux projets
 - aux différentes études disponibles, communales et intercommunales (documents d'urbanisme, plan de réseaux, charte paysagère, projet de territoire, programme local de l'habitat ...)

De ces différents points, seront extraits les atouts, les faiblesses de la commune. En tirer les enjeux.

- Le projet :
 - déterminer les orientations possibles
 - élaborer un programme d'actions concrètes (quelles sont les priorités?)
 - A chaque action doivent correspondre les grands principes de mise en œuvre, schématisés (aménagements, procédures, estimations sommaires...)
 - associer la population (présentation du diagnostic puis du programme d'actions par séances publiques ou expositions).

Il s'agira entre autres de :

- penser le village dans sa globalité (accès, déplacement, stationnement, espaces publics stratégiques, équipements publics...)
- délimiter des zones constructibles
- étudier les cônes de vues importants
- protéger et améliorer l'action économique (agriculture notamment).
- déterminer les aménagements touristiques possibles
- etc....

Créer un comité de pilotage :

Penser à la composition d'un comité de pilotage associant différents partenaires compétents : élus, Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement, Architecte des Bâtiments de France, Direction Départementale de l'Équipement, Trésor public ...